

PILLAC - 16390

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 20 novembre 2025 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 13 novembre 2025)

Sont présents :

- Mme Viviane BERTHELOMET
- Mme Geraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- M. Jeannick EHRENMANN
- M. Philippe KIPP
- M. Dominique STREIFF
- Mr Cyril VERGNON

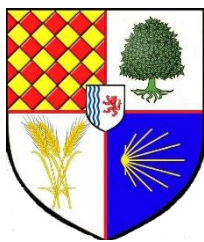
Absents excusés : Mme Anne LIRIO donne pouvoir à Mr Dominique STREIFF
M. Valentin GILLET donne pouvoir à Mr Cyril VERGNON

¤

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Approbation du CM du 09/10/2025,
 - Actions du Maire depuis le 09/10/2025
 - Point sur les finances communales
 - Travaux de l'église
 - Délibération autorisant Mr le Maire à faire une demande de subventions pour les travaux de l'église
 - Remplacement du tracteur de la commune
 - Remplacement des portes fenêtres de l'accueil et de la salle des associations
 - Mutuelle communale
 - Révision de la liste électorale
-
- Questions diverses

¤



PILLAC - 16390

- **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Lysiane BOURON est désignée secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/10/2025**

Pas de remarque sur le compte rendu, celui-ci est adopté.

- **Actions du Maire depuis le 09/10/2025**

14/11/2025 RDV CDC pour le sujet « bloc communal »

17/11/2025 RDV en Mairie avec Mr PORTAL pour préparer un dossier de demande de subventions.

✕

- **Point sur les finances communales**

Mr le Maire présente au conseil la situation financière de la commune avec des comptes arrêtés au 15/10/2025.

Il faudra se renseigner sur l'emprunt de 60000€ pris en 2023 qui ne figure plus dans une ligne comptable et qui a dû être « absorbé » dans la comptabilité générale. Un point sur les emprunts en cours :

- Un prêt de 30000€ pris en 2020 qui court jusqu'en 2030
- Un prêt de 8800€ pris en 2021 qui court jusqu'en 2031
- Un prêt de 60000€ pris en 2022 qui court jusqu'en 2037

- **Travaux de l'église**

Pour financer la première tranche des travaux d'un montant de 350 000 € HT, quatre banques ont été sollicitées. Seules deux d'entre elles ont répondu :

Le Crédit Agricole qui propose un emprunt sur 20 ans à un taux de 4 % environ

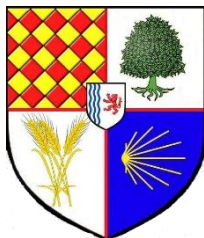
La Banque des Territoires qui propose un emprunt sur 25 ans à taux variable (1.3 % + taux de rémunération du livret A).

Les deux autres banques attendent le plan de financement pour faire une proposition de prêt.

Monsieur le Maire précise que nous avons une date butoir, le 31 décembre, pour déposer les demandes de subventions et que cela ne nous engage d'aucune manière à faire les travaux en 2026. Cette décision sera prise lors de l'établissement du budget primitif 2026.

Nous attendons également un retour sur les possibles subventions de la Fondation du Patrimoine et d'autres organismes, dossier géré par Mme LIRIO.

Mr Fabien Portal de la CDC a réalisé pour la commune un plan de financement :



PILLAC - 16390

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de maçonnerie - pierre de taille	271 545,60	Etat (DETR)	205 000,00
Travaux de charpente et couverture	75 868,60	Département	14 000,00
Travaux menuiseries extérieures	2 650,00	Autofinancement	191 000,00
Honoraires de maîtrise d'œuvre	31 505,78		
Coordinateur SPS	5 250,96		
Bureau de contrôle technique	7 001,28		
Aléas et révisions	16 177,78		
Total dépenses HT	410 000,00	Total recettes	410 000,00

Mr le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des Conseiller(e)s Municipaux que l'Eglise Saint-Aignan a fait l'objet d'une étude diagnostic, révélant différents désordres structurels qui menacent l'édifice.

Monsieur le Maire indique qu'en conséquence, des travaux de restauration générale doivent être entrepris pour traiter les problèmes d'assainissement, de mise hors d'eau et de stabilité du bâtiment.

Monsieur le Maire précise que l'étude diagnostic préconise la réalisation de ces travaux en plusieurs tranches, en fonction du degré d'urgence et d'une logique opérationnelle.

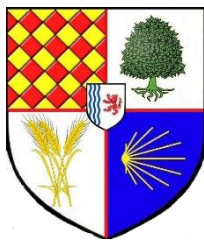
A ce titre, la première tranche concernerait la mise en stabilité et la restauration de la toiture de la nef, pour un montant prévisionnel d'opération de 410 000,00€ HT (honoraires et travaux).

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que cette première tranche de travaux est susceptible de bénéficier d'un soutien de l'Etat au titre de la DETR 2026 et du Département de la Charente, selon le plan de financement ci-dessus :

Par conséquent, Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 et le Département de la Charente au titre du SILE, pour le financement de cette opération.

Ainsi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

✎ autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les aides de l'Etat pour le financement de ces opérations.



PILLAC - 16390

Le conseil passe au vote :

9 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- **Remplacement du tracteur de la commune**

Le tracteur vieillit; il a 28 ans et 6 300 h d'utilisation environ. Des réparations sont nécessaires pour un montant de 9 000 € environ. La question se pose de savoir si on le fait réparer ou si on envisage de le changer.

Deux devis ont été faits pour l'achat d'un tracteur neuf quatre roues motrices avec reprise de l'ancien:

Le concessionnaire Chambon propose un tracteur New Holland de 105 cv pour 80 500 € HT avec reprise de l'ancien tracteur pour 14 500 €.

Les établissements Agrivision proposent deux tracteurs John Deere :

- Un pour 82 000 € HT
- Un second plus lourd avec un mono châssis 85000 € HT

Dans les 2 cas, il y a une reprise de l'ancien tracteur pour 14 000 €.

Il est demandé à Mr Cyril VERGNON de contacter un autre fournisseur pour une 3^{ème} proposition.

Les deux établissements proposent un plan de financement :

- prêt sur 7 ans avec des annualités de 10 500 €
- prêt sur 7 ans avec des annualités de 10 800 €

Mr le Maire propose que lors du conseil municipal pour établir le budget communal 2026 nous prenions une décision d'inclure ou pas cette dépense de fonctionnement.

Questions diverses

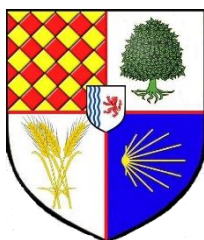
- **Bloc communal**

Mr le Maire informe le conseil sur la proposition émanant de la CDC sur le projet de bloc communal ; la stratégie est la suivante :

Du fait de l'effacement des AC (attributions de compensation), la CDC propose aux communes de mettre en place un plan de co-financement CDC/communes pour des travaux qui peuvent concerner un bassin de vie.

Par exemple, des travaux de réhabilitation concernant l'école de St Séverin ; les enfants scolarisés à St Séverin viennent de Montignac le Coq, Nabinaud, Pillac, Palluaud et St Séverin et de ce fait les communes sont à ce titre pleinement concernées.

Au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'enfants scolarisés, les communes contribueraient proportionnellement au financement des travaux, à hauteur d'environ 50% et le reste à charge de la CDC.



PILLAC - 16390

Il n'y aurait pas plus de deux demandes de participation à une commune pendant le mandat électoral.

Ce projet de « bloc communal » fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain conseil communautaire et reviendra en discussion au conseil municipal.

- **Réunion de synthèse sur les travaux de voirie 2025**

Mme BOUILLON se rendra à la réunion organisée par la commission voirie de la CDC le 26 novembre prochain.

- **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 17 janvier à 14h à la salle des fêtes.

- **Villes et villages étoilés**

Mr le Maire accompagné de Mr KIPP se rendra le 5 décembre 2025 à Angoulême pour la remise de la distinction « Villes et villages étoilés » 5 étoiles seule commune en Nouvelle Aquitaine à avoir reçue ce niveau de distinction.

- **Recensement des naissances**

La mairie de Saint Séverin désire faire un recensement des enfants nés en 2023 et 2024.

- **Décorations de Noël**

Samedi 29 novembre 2025 aura lieu un atelier pour confectionner des décorations de Noël ; parents et enfants sont invités à participer à la décoration du village.

- **Convention de prêt**

Mme Géraldine Bouillon annonce qu'elle ne veut plus mettre sa grange, située en face de l'église, à disposition de la mairie. Elle demande qu'une convention soit signée pour la mise à disposition du jardin attenant à cette grange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire

La secrétaire de séance